

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 23\_193**

L'an deux mille vingt-trois, le 14 novembre à 19 h,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire  
sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : TARIFS PASS  
RÉCIPROCITAIRES NORDIQUE 2023-  
2024**

**Date de la convocation :** Mardi 7 novembre 2023

<p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 27 Pouvoirs : 4 Votants : 31</p> <p><b><u>Résultat des votes :</u></b></p> <p>Pour : 31 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></b></p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><b><u>Pouvoirs :</u></b> Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER ; Mathias LAVOLÉ à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO ; Wilfried TISSOT à Raphaël MAISONNIER</p>
---	--

**Cette délibération annule et remplace celle du 03/10/2023**

**CONSIDÉRANT** la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment de gestion de l'Espace nordique des Entremonts,

**CONSIDÉRANT** la mise en place de la vente en avant-saison du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre 2023 par les instances nationales et départementales,

**CONSIDÉRANT** les décisions prises par les instances nationales, régionales et départementales fixant pour l'ensemble des sites nordiques les tarifs des redevances réciprocitaires à appliquer ;

**CONSIDÉRANT** le poids financier que peuvent représenter ces préventes dans le Chiffre d'affaires de l'Espace nordique,

**CONSIDÉRANT** depuis plusieurs années la mise en place du partenariat permettant de proposer aux pratiquants de ski de fond le Pass Chartreuse valable sur sites du Désert d'Entremont, de la Ruchère et du Domaine de Chamechaude,

**CONSIDÉRANT** la réunion d'échange intersites qui s'est déroulée début août,

Pour la saison 2023-2024, il est proposé les tarifs suivants dont l'augmentation des tarifs des redevances réciprocitaires Chartreuse afin de contribuer à l'augmentation de coût de fonctionnement tel que ci-dessous.

TYPE DE REDEVANCE	2023/2024	
	Tarif avant saison	Plein tarif
	1er oct au 15 nov 23	à partir du 16 nov 23
Nordic Pass National Adultes* (À partir de 16 ans)	200,00 €	230,00 €
Nordic Pass National Enfants* (De 5 à 15ans révolus)	70,00 €	85,00 €
Nordic Pass Savoie Adultes ** (À partir de 16 ans)	138,00 €	160,00 €
Nordic Pass Savoie Enfants** (De 5 à 15 ans révolus)	55,00 €	65,00 €
Pass Chartreuse JEUNE (de 5 à 16 ans révolus)	17,50 €	22,00 €
Pass Chartreuse ADULTE (à partir de 17 ans)	62,00 €	72,00 €
Encodage de supports magnétiques (Offert pour les Pass Chartreuse)	2,00 €	2,00 €

\* Valable sur l'ensemble des domaines nordiques adhérents à Nordic France (sauf les Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques)

\*\* Valable sur les 16 domaines nordiques adhérents à Savoie Nordic : Aillons-Margérial, Arêches-Beaufort, Aussois Val Cenis Sardières, Bessans, Champagny-en-Vanoise, les Entremonts en Chartreuse, le Grand Coin, Méribel, Nâves, Peisey-Vallandry, Pralognan-la-Vanoise, Les Saisies, Savoie Grand Revard, Val Cenis Bramans, Valloire.

*Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **ADOpte** ces tarifs des redevances réciprocaires et du service d'encodage des cartes.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 15 novembre 2023,

La Présidente,  
Anne LENFANT.

